

Pollutions ponctuelles

UNE CHARTE QUALITÉ DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT POUR DES OUVRAGES PERFORMANTS

Guide pratique



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE RÔLE DES ACTEURS CLEF

→ Le maître d'ouvrage (MOuv)

1^{er} responsable de l'opération, il est aussi le 1^{er} bénéficiaire de l'application rigoureuse de la charte. La qualité et la pérennité des ouvrages lui assurent une gestion durable de son patrimoine et la maîtrise des coûts associés. L'application de la charte lui permet de réaliser des économies à long terme, grâce à la rigueur apportée au déroulement des opérations. Pour mener à bien ses missions, il est préférable qu'il se fasse assister par un AMO tout au long du projet.

→ Le Coordonnateur SPS

C'est un acteur clé pour la réalisation d'ouvrages exploitables en toute sécurité. Sa nomination dès la phase de définition et conception du projet, ainsi que son action lors du suivi des travaux sont essentielles. Il assure ainsi la mise en œuvre des solutions de sécurité sur l'ouvrage et le chantier. Il coordonne la sécurité entre les entreprises.

→ L'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)

L'AMO, indépendant de tout intérêt sur les travaux, est un recours utile pour conseiller le MOuv dès la définition de son projet et veiller à l'application de la charte par tous les acteurs.

Il assure la concertation et l'explication des avantages des travaux sous charte et en évalue la portée.

→ Le maître d'œuvre (MOE)

Au-delà de sa mission de conseil auprès du MOuv, le MOE engage sa responsabilité tout au long du projet. Traçabilité, précisions des contextes techniques, études préalables, déroulement des chantiers sous charte, ne sont pas des contraintes mais bien des outils pour assurer ses missions. Il coordonnera les interventions des différentes entreprises, selon la charte.

→ L'entreprise de pose (ENT)

Dans sa réponse à l'appel d'offres, elle intègre les souhaits du MOuv en matière de qualité. Elle est fortement impliquée, du lancement de l'opération à la réception des ouvrages. En particulier, la réalisation de l'auto contrôle en cours de chantier et la réalisation de DOE précis fiabiliseront l'exécution et la vie de l'ouvrage.

→ L'entreprise de contrôles externes

Présente dès la phase préparatoire du chantier, elle intervient tout au long de la construction de l'ouvrage et lors de sa réception.

LES ABRÉVIATIONS UTILISÉES PAR LES ACTEURS

AMO : Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

BC : Bureau de Contrôles

BET : Bureaux d'Études Techniques

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DCE : Dossier de Consultation des Entreprises

DOE : Dossier des Ouvrages Exécutés

ENT : Entreprises

EXP : Exploitants et gestionnaires

FIN : Financeurs

MOE : Maître d'Œuvre

MOuv : Maître d'Ouvrage

OS : Ordre de Service

RC : Règlement de Consultation

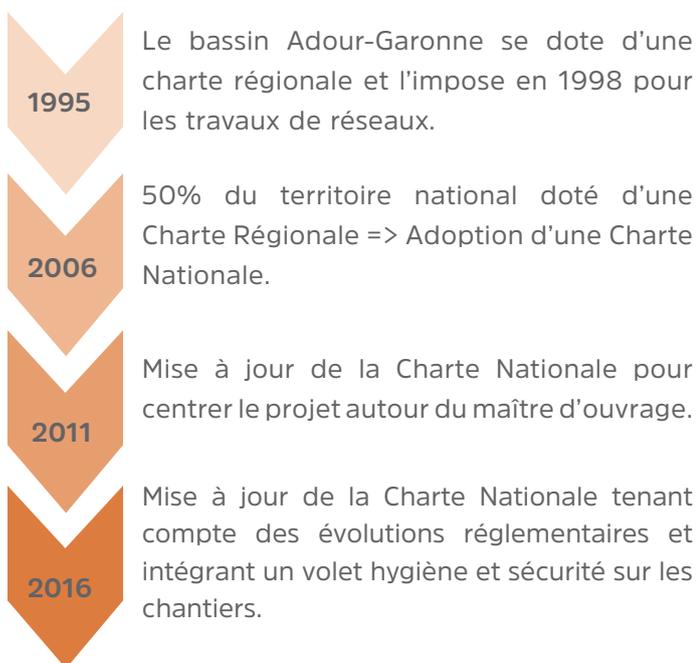
RIV : Riverains

SPS : Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé

→ RÉALISER DES TRAVAUX SELON LA CHARTE, C'EST S'ASSURER :

- D'une gestion de service optimisée grâce à une maîtrise des coûts, de la réalisation à l'exploitation des réseaux
 - D'une mise en place d'ouvrages de qualité et pérennes
- D'une amélioration des interactions entre les différents acteurs intervenant pour la création ou la réhabilitation de réseaux d'assainissement
 - D'une meilleure maîtrise des aléas de chantier

→ Plus de 20 ans d'incitation à l'application de la Charte Qualité sur le territoire Adour-Garonne :



→ Les réseaux d'assainissement collectif en quelques chiffres...

Patrimoine national (Source : rapport d'enquête SOeS-SSP 2008) : 300 000 km de réseau d'eaux usées domestiques desservant près de 50 millions d'habitants.

Sur le bassin Adour-Garonne, plus de 41 000 km de réseau collectent les eaux usées de 6,6 millions habitants.

Avec un taux de renouvellement annuel actuellement de 0,48%, plus de 200 ans seraient nécessaires pour remplacer le patrimoine existant.

→ NE PAS OUBLIER :

L'archivage : un 1^{er} pas essentiel vers la gestion patrimoniale

L'archivage de l'ensemble de l'opération permet de sécuriser le maître d'ouvrage en cas de défauts et de litiges ultérieurs tant sur la conception que sur la réalisation.

La gestion patrimoniale d'un réseau d'assainissement consiste à le maintenir en état, tout au long de son cycle de vie, pour optimiser le coût des opérations d'acquisition, d'exploitation ou de réhabilitation afin de fournir un niveau de service performant. Respecter la charte qualité pour les travaux permet de s'assurer une meilleure gestion patrimoniale en garantissant :

- Une meilleure connaissance des ouvrages réalisés
- La longévité des réseaux
- Un coût réduit d'entretien
- Des interventions moins fréquentes

→ Pour aller plus loin : <http://www.astee.org/production/la-charte-qualite-des-reseaux-dassainissement/>

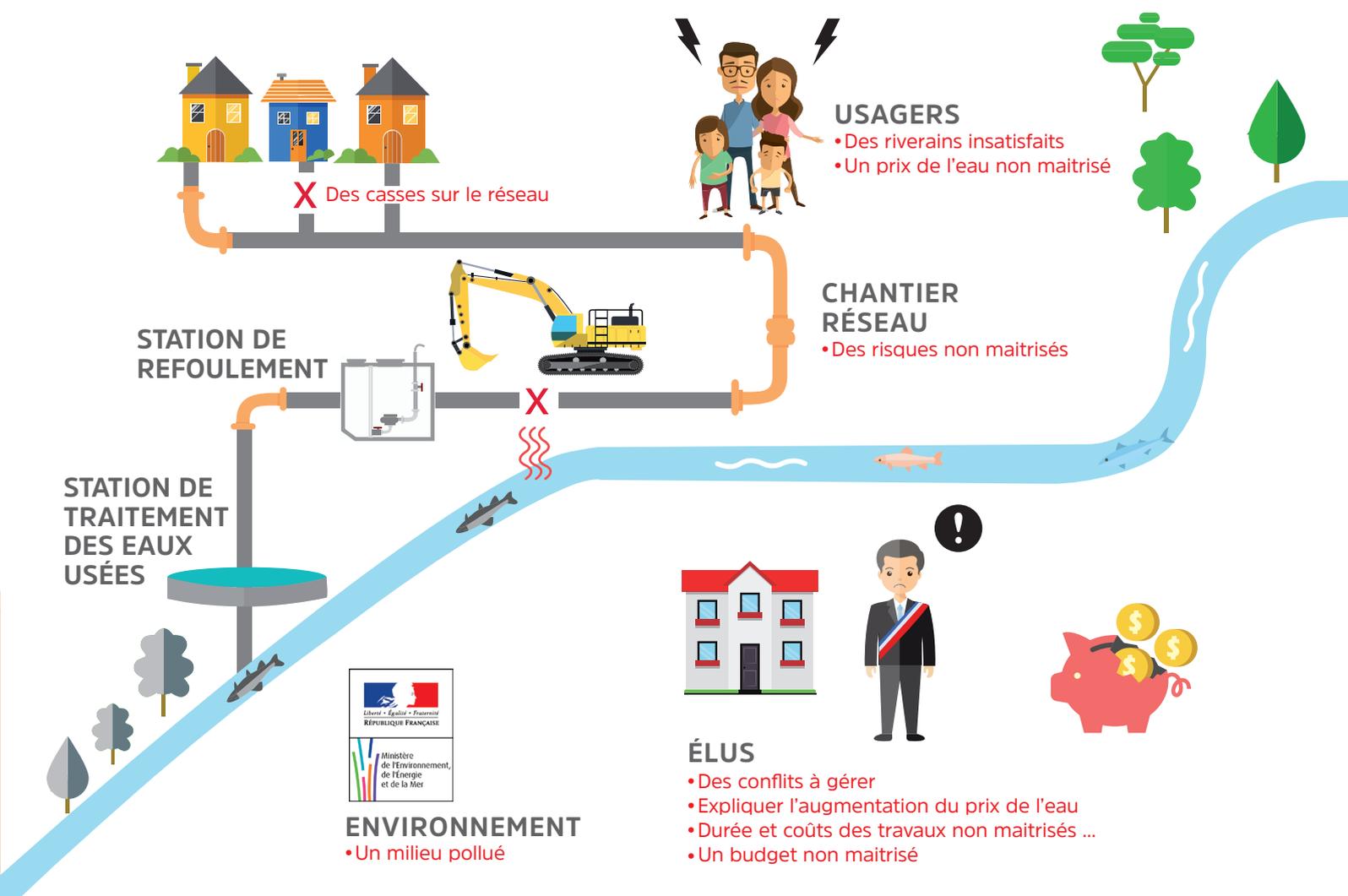
DES TRAVAUX SOUS CHARTE QUALITÉ, LA GARANTIE DE SATISFACTION DE TOUS

→ Résultats d'application de la charte sur le bassin Adour-Garonne : retours d'expériences sur 30 opérations
(<http://www.documentation.eaufrance.fr/> - mots clefs : charte qualité adour garonne)

DES PROGRÈS À CONSENTIR

- Moins d'1/4 des opérations respectaient l'ensemble des étapes préconisées par la charte.
- 47% des opérations ont fait l'objet d'une enquête de branchements.
- Le choix des prestataires (hors canaliseurs) selon le principe du « mieux-disant » reste insuffisant.
- La traçabilité du suivi de réalisation du chantier et l'archivage global des opérations sont globalement absents.

SANS APPLICATION DE LA CHARTE DE QUALITÉ



→ LES AIDES DE L'AGENCE SUR 10 ANS (source données agence de l'eau Adour-Garonne)

- 2100 km d'extension de réseaux, 400 km de linéaire de réseaux réhabilités.
- 85 700 branchements créés, soit 215 000 EH (Equivalents Habitants) concernés par les extensions.
- 348 M€ d'aides engagées par l'Agence sur 1 092 M€ de travaux.

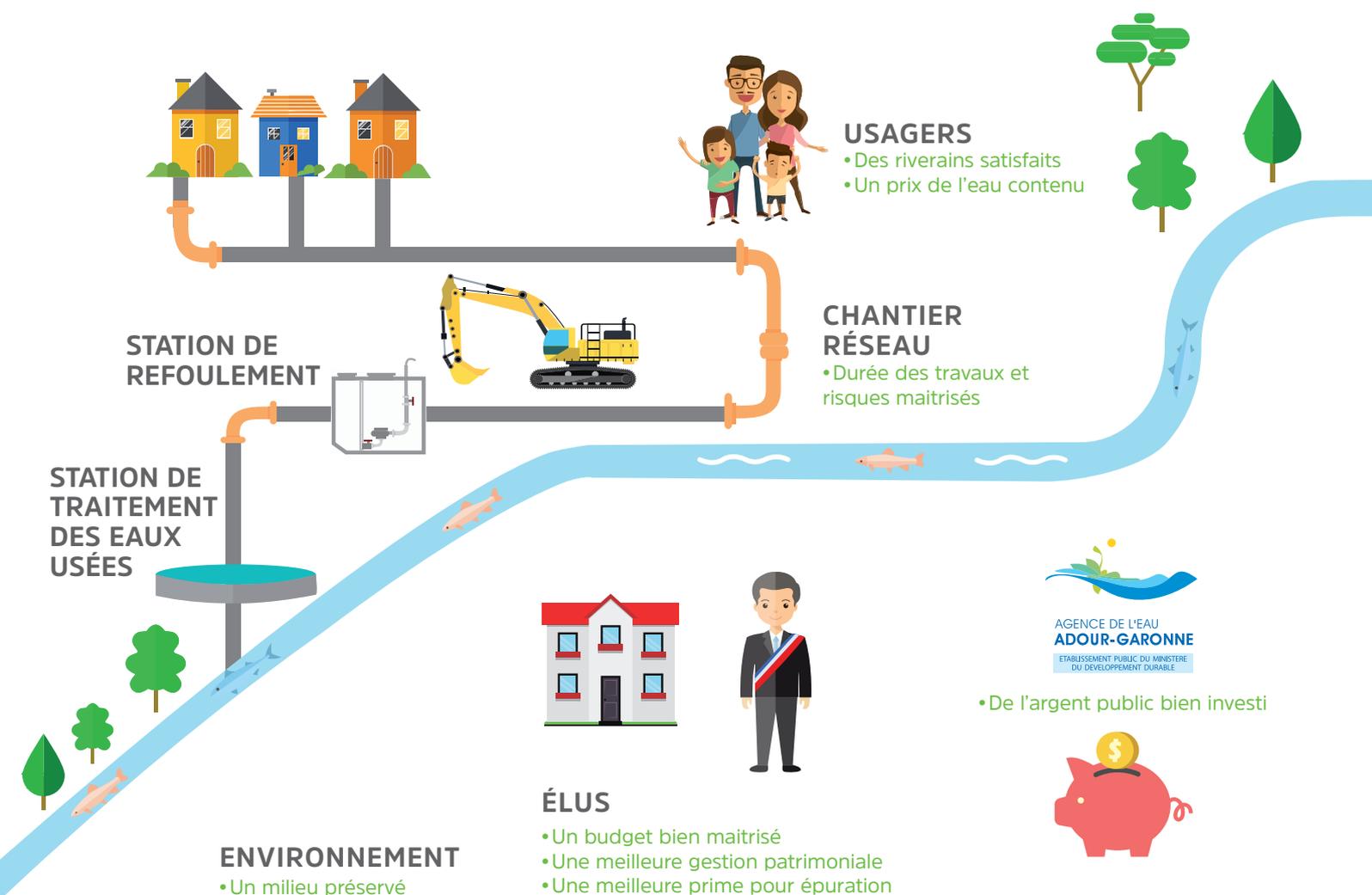
Dans le cadre de ses missions de protection de l'eau et des milieux aquatiques, l'Agence aide les collectivités à réduire leur pollution. Pour ce faire, elle finance des réseaux d'assainissement sous charte qualité dans un double objectif de performance des ouvrages et de maîtrise de la dépense publique.



DE BONNES PRATIQUES À POURSUIVRE

- 2/3 des opérations bénéficiaient d'éléments suffisants pour que le projet soit bien défini.
- 80% des opérations disposaient de levés topographiques dans le cadre des études préalables.
- Dans 83% des chantiers, les projets ont été vérifiés par les entreprises (réalisation de plans d'exécution...).
- Les tests de réception ont été réalisés sous certification COFRAC quasi systématiquement.

AVEC APPLICATION DE LA CHARTE DE QUALITÉ



Le respect de la charte est indispensable à l'obtention des aides de l'Agence concernant la création, l'extension et la réhabilitation des réseaux d'assainissement.

LES ÉTAPES D'UN CHANTIER SOUS CHARTE

<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des études préalables de qualité pour bien définir le projet et en maîtriser les coûts <p>Acteurs : MOuv, AMO, FIN, BET, MOE, SPS, EXP, RIV</p> <p> • <i>Délibération demandant l'aide de l'Agence indiquant la volonté de respecter la charte qualité</i></p> <p> • <i>Dossier projet</i></p>	<p>DÉFINITION ET CONCEPTION DU PROJET</p> <ol style="list-style-type: none"> Objectifs Choix des prestataires Elaboration du projet
<ul style="list-style-type: none"> Choisir les entreprises présentant l'offre la plus avantageuse à la fois techniquement et économiquement <p>Acteurs : MOuv, AMO, FIN, BET, MOE, SPS, EXP, ENT</p> <p> • <i>DCE (travaux et contrôles) conformes à la charte : RC précisant le choix selon le critère du mieux disant, CCTP incluant en annexe l'étude géotechnique et DCE relatif à la réalisation de tests préalables à la réception de chantier</i></p> <p> • <i>Marchés complets</i></p>	<p>CHOIX DES ENTREPRISES</p> <ol style="list-style-type: none"> Consultation et réponses des entreprises (travaux / contrôles) Choix des entreprises
<ul style="list-style-type: none"> Préparer la sécurité du chantier et assurer la communication auprès des riverains (panneautage) Obtenir l'adhésion de tous les acteurs sur le projet <p>Acteurs : MOuv, AMO, MOE, SPS, ENT, RIV</p> <p> • <i>Compte rendu de fin de phase de préparation</i></p>	<p>PRÉPARATION DE CHANTIER</p>
<ul style="list-style-type: none"> Réduire les risques du chantier et prendre en compte le contexte local Réaliser un ouvrage de qualité et contrôlé avant sa mise en service <p>Acteurs : MOuv, AMO, BC/BET, MOE, SPS, ENT</p> <p> • <i>Dossier des ouvrages exécutés</i></p>	<p>CHANTIER</p> <ol style="list-style-type: none"> Construction de l'ouvrage Opérations préalables à la réception et réception
<ul style="list-style-type: none"> Achever l'opération et solder les marchés et les aides – Informer les riverains de la mise en service Assurer la mise en œuvre des différentes garanties <p>Acteurs : MOuv, AMO, FIN, MOE, ENT, RIV</p>	<p>APRÈS LA RÉCEPTION, SOLDE DES MARCHÉS ET AIDES</p>
<ul style="list-style-type: none"> Garantir la pérennité des ouvrages <p>Acteurs : MOuv, EXP, ENT</p>	



= Document à transmettre à l'Agence

VIE DE L'OUVRAGE

LES RECOMMANDATIONS	PLUS-VALUE D'UNE BONNE APPLICATION
<ul style="list-style-type: none"> • Se faire accompagner si nécessaire d'un AMO • Choisir les MOE, SPS et BET avec un critère technique prépondérant • Renforcer la portée des études préalables géotechniques, études à la parcelle... • Maitriser le foncier dès le début d'opération • Impliquer le SPS dans l'élaboration du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Un futur projet défini par des objectifs et des contraintes mieux déterminés • Une amélioration des estimations du coût du chantier • Une adhésion des riverains et usagers
<ul style="list-style-type: none"> • Se faire accompagner de son MOE • Mieux formaliser les critères de choix des entreprises • Rédiger des DCE plus précis et adaptés aux particularités du chantier (ex : durée de phase préparatoire...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une régularité face aux règles des marchés publics assurée • Un classement des offres facilité • Un rapport qualité / prix amélioré • Un nombre d'avenants limités
<ul style="list-style-type: none"> • Attendre l'obtention des décisions d'aides avant démarrage • Respecter les délais de préparation • Bien formaliser les OS (OS1 et OS2) des périodes de préparation et démarrage des travaux • S'assurer de la présence des différents acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Un nombre d'avenants limités • Une meilleure communication entre chacun des acteurs et avec les riverains
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le classement et l'archivage des documents techniques et financiers (comptes-rendus de réunion de chantiers, marchés, avenants, OS...) • Renforcer les contrôles en cours de chantiers et les tracer • Mieux gérer le suivi des délais • Rester vigilant sur les vérifications de matériaux et les VISA 	<ul style="list-style-type: none"> • Un bon déroulement du chantier permettant de limiter les nuisances engendrées par les travaux (engorgement de la route, circulation des véhicules, ...) • Des risques liés à la sécurité limités durant les travaux • Une amélioration des impacts environnementaux et sanitaires liés aux défauts de canalisations • Une conformité contractuelle assurée
<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les pénalités • Appliquer les retenues de garantie • Solder le marché après l'année de parfait achèvement • Impliquer, si nécessaire, les acteurs durant la période de parfait achèvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Des litiges limités • Une vie de l'ouvrage préparée
<ul style="list-style-type: none"> • Planifier la gestion patrimoniale et le renouvellement • Fournir le DOE aux exploitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Une exploitation facilitée • Une vision de l'ouvrage à long terme

Un chantier mené dans le respect de la charte permet une meilleure gestion patrimoniale des réseaux



AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
SIÈGE

90, rue du Férétra - CS 87801
31 078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38 | Fax : 05 61 36 37 28

DÉLÉGATIONS TERRITORIALES :

Atlantique-Dordogne

4, rue du Professeur André-Lavignolle
33 049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99 | Fax : 05 61 11 19 98
Départements : 16 - 17 - 33 - 47 - 79 - 86

et

94, rue du Grand Prat
19 600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00 | Fax : 05 55 88 02 01
Départements : 15 - 19 - 23 - 24 - 63 - 87

Adour et Côtiers

7, passage de l'Europe - BP 7503
64 075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90 | Fax : 05 59 80 77 99
Départements : 40 - 64 - 65

Garonne amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12 035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00 | Fax : 05 65 75 56 09
Départements : 12 - 30 - 46 - 48

et

46, avenue du Général Decrouette
31 100 Toulouse
Tél. : 05 61 43 26 80 | Fax : 05 61 43 26 99
Départements : 09 - 11 - 31 - 32 - 34 - 81 - 82



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

www.eau-adour-garonne.fr